

✓

AFFAIRE N° 30 - Acquisition d'un terrain situé au Chaudron d'une superficie de 4535 m², appartenant à M. RAMASSAMY Adelphe - Nouvelle proposition -
2.711.000. francs - *Let Jules*

Le Maire : La situation de ce terrain est intéressante. Elle nous permettrait d'avoir quelque chose dans cet endroit difficile où nous n'avons encore rien.

Comme il s'agit d'un Conseiller Municipal, la Commission des Finances doit être invitée à donner son avis. -ces.

M. BOYER - : C'est un terrain qui est très près de l'école. Je suis donc pour son acquisition.

M. AUJER : Au Chaudron la Commune possède un petit terrain près de l'Ecole Maternelle. Que fera-t-on de ce terrain ?

Le Maire : Peut-être allons-nous réaliser une école sur le terrain RAMASSAMY mais étant donné la progression démographique constante de notre Commune, nous sommes obligés de conserver à tout hasard ce petit terrain.

Le Maire met aux voix l'adoption du projet d'acquisition du terrain RAMASSAMY.

Adopté à l'unanimité à l'exception de M. RAMASSAMY.

*Vu
le 11 6 1962
le Maire
Signature: Perron Pradier* ✓